



LABORATOIRE
CEAPIC

RAPPORT D'ESSAI

Plomb dans les poussières au sol

Référence Rapport : R22-07-2461 v0



ACCREDITATION N°1-5571
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Donneur d'ordre	LM3D 10 RUE LAVOISIER 69780 Saint Pierre de Chandieu
Coordonnée du site	1 Avenue du 11 novembre 1918 69700 Givors

Version	Descriptif	Date	Rédacteur
v0	Rapport final initial	22-07-2022	Soufian BERHIL Chargé de stratégie

(*)Prélèvement

Référence chantier :	C381/69-002	Date :	20-07-2022
Prélèvement effectué par :	CEAPIC Lyon	N° accréditation :	1-5571
Référence du témoin :	PLIPT-22-07-2462	Lot lingettes :	LLIP-21-021
N° Gabarit :	GA-29	Surface du gabarit (m²) :	0.1

Normes de prélèvement : NF X46-032. Prélèvement de poussières sur le sol (environ 1/10ème de m²) par passage d'une lingette humide.

Prélèvements des poussières présentes sur le sol des locaux dans le cadre du contrôle après travaux en présence de plomb. Le choix des emplacements de prélèvement est réalisé par le client, le technicien Ceapic ne réalise que l'opération de prélèvement en elle-même, aux emplacements indiqués par le client. Le choix d'effectuer un ou plusieurs prélèvements sur une surface autre que le sol, et/ou dans un contexte différent du contrôle après travaux en présence de plomb est de la responsabilité du client.

Référence échantillon	Objectif du prélèvement	Etage	Zone de prélèvement	Localisation du prélèvement	Revêtement de sol	Débris ou poussières visibles	Nettoyage effectué	Nettoyage effectué depuis au moins 1h
PLIP-22-07-2461	Après travaux	RDC	Local caniveau	Voir plan	Béton	Non	Oui	Oui

Incertitude de mesure liée au prélèvement : +/- 3.0%

Validé par :	Soufian BERHIL Responsable Agence de Lyon 	A Lyon, le 22/07/2022	Page 1/3
---------------------	--	--------------------------	----------

C381/69-002

RDC

Zone local caniveau

Plaque déposée

PLIP-22-07-2461

Porte

Soufian BERHIL

Responsable Agence de
Lyon



A Lyon,
le 22/07/2022

Page 2/3

Analyse

(*)Données Labo

Analyse réalisée en sous-traitance par un laboratoire référencé chez CEAPIC

N° d'accréditation : 1-0973

Référence analyse	Date de réception de l'échantillon	Date de l'analyse de l'échantillon
933648	22-07-2022	22-07-2022

Norme analytique : Préparé selon les exigences définies dans les paragraphes 6.2 et 6.3 de la norme NF X 46-032 "Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol" et analysé selon les exigences définies dans les paragraphes 6 et 8 de la norme NF EN ISO 11885 "Dosage d'éléments choisis par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence".

Méthode analytique : Dosage du plomb acido-soluble dans les lingettes par ICP-AES. La méthode de mesure est définie pour des prélèvements réalisés au sol; le choix des emplacements de prélèvement est réalisé par le client, l'interprétation des résultats de mesure de prélèvements réalisés sur des surfaces autres que le sol est de la responsabilité du client.

(*)Résultat

Concentration ($\mu\text{g}/\text{lingette}$)	Concentration surfacique en plomb acido-soluble ⁽¹⁾ ($\mu\text{g}/\text{m}^2$)	Incertitude
112.0	1120	+/- 35.1 % (l'incertitude prend en compte les incertitudes liées au prélèvement et à l'analyse)

A titre d'information, selon l'article 6 de l'arrêté du 12 mai 2009, le seuil max de concentration surfacique en plomb des poussières au sol est : 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

Tant que la concentration surfacique des poussières au sol est supérieure à 1000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ pour l'un des échantillons prélevés, le propriétaire, le syndicat de copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement fait procéder à un nouveau nettoyage minutieux des locaux traités, préalablement à de nouveaux prélèvements de poussières

Limite de quantification : 60 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

(1): Résultat de l'analyse selon le paragraphe 7 de la norme NF X 46-032

Le témoin de prélèvement est une lingette provenant du même lot que celles destinées au prélèvement. Il porte un numéro unique. Il accompagne chaque série de prélèvements sur un même site et est traité de la même façon que les lingettes servant à l'échantillonnage mais il n'est pas exposé. La lingette témoin permet de contrôler l'absence de contamination de l'eau, des lingettes vierges, du dispositif de préparation (système de filtration et verrerie).

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole « * » sont couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les ayant réalisés.

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les informations données par le donneur d'ordre sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire

Soufian BERHIL

Responsable Agence de
Lyon



Validé par :

A Lyon,
le 22/07/2022

Page 3/3